

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2024**

- Devis travaux cimetière
- Devis travaux église
- Election des propriétaires forestiers
- Point de tri du cimetière
- Marché DPE
- Programmation FIC 2025
- Fixation du montant de la participation au risque prévoyance
- Questions diverses

PRESENTS : BONNET Stéphane, BACHELERIE Martine, LEROY Marie,
VIALARD Florian, BINNE Irène, PAULAT LUCIE, BARD Angéline,
GRANGIER Laurent, MAGAUD Florian, GAMOND David

ABSENT EXCUSE : CLEMENCE Xavier

Séance ouverte à 20 h 32

Devis travaux cimetière

En 2025 des travaux dans le cimetière vont être réalisés.

Le Conseil Municipal, après consultation de plusieurs entreprises, souhaite retenir la formule proposée par l'entreprise Magaud qui consiste à refaire l'enrobé dans l'ancien et le nouveau cimetière avec pose de caniveaux.

Le devis s'élève à la somme de 48 950 € HT.

Devis travaux église

Pour faire suite à la demande de subventions concernant la réfection de l'église, le Conseil Municipal a lancé une consultation auprès de 4 entreprises pour la réalisation des travaux. Le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise Mirmand pour un montant de 17 863 € HT.

Election des propriétaires appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier

Le Président du Conseil Départemental du Puy de Dôme a invité M. le Maire à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours du 1er tour :

- o M Jean Claude Leydier et M Pierrick Batisse sont élus membres titulaires.
- o M Florian Viallard est élu membre suppléant.

Il appartient également au Conseil Municipal de désigner deux propriétaires forestiers titulaires et deux propriétaires forestiers suppléants pour siéger à la commission en application de l'article L.121-5°. Après en avoir délibéré, le conseil a désigné :

- o M Patrick Grangier et M Robert Chapelle comme propriétaires forestiers titulaires.
- o M François Magaud et M Laurent Grangier comme propriétaires forestiers suppléants.

Point de tri du cimetière

Le responsable du service déchets de la Communauté de Communes a alerté le Conseil Municipal de la nécessité de remédier au problème de l'insalubrité de ce point de déchets. Il nous a été proposé de supprimer ce point de déchets.

Le Conseil Municipal avant de supprimer ce point de déchets, aux détriments des habitants, souhaite tenter de réaliser des travaux pour le réhabiliter : couper la barrière qui entoure ce point de déchets afin de le rendre plus visible, enlever un ou deux bacs afin de l'alléger, ajouter si possible un point de tri à la sortie du Bourg de Mayres direction le Procureur et demander la suppression du bac à vêtements.

Si ce point de tri reste un dépotoir, le Conseil Municipal prendra la décision de le supprimer définitivement.

Adhésion au groupement de commandes du diagnostic de performance énergétique

Le Conseil Municipal, pour répondre à ces obligations de fournir à ses locataires un diagnostic de performance énergétique, souhaite adhérer au groupement de commandes proposé par la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Programmation FIC 2025

Les Conseil Municipal pour la programmation FIC 2025 a pris la décision suivante :

- Projet 2025 :
 - Cimetière pour un montant approximatif de 60 000 € HT
- Projet 2026 :
 - Voirie pour un montant approximatif de 60 000 € HT

Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et fixation du montant de participation

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la prévoyance proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de fixer sa participation à 50 % de la cotisation acquittée par les agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Questions diverses :

- Tuile cimetière : une tuile est cassée côté route sur le mur du cimetière
- Isolation Mairie et logement au-dessus de la Mairie : une isolation des combles va être réalisée par une entreprise dans le cadre du plan de sobriété énergétique des bâtiments publics. Le reste a charge pour la commune étant de 0 €.
- Vitesse excessive dans le Bourg : suite à un courrier anonyme concernant la vitesse excessive des véhicules dans le Bourg de Mayres, le Conseil Municipal envisage des solutions (passages piétons, demande de prêt d'un radar pédagogique, conseils auprès de la sous-préfecture). Cet axe départemental ne nous permet malheureusement pas d'agir sans l'accord préalable du département.
- Accès à l'abri bus : des pas japonais vont être installés pour faciliter l'accès.

- Vente de bois : des bois secs ont été vendus dans une parcelle au-dessus du lotissement

La séance est levée à 22h50

Le Maire
Stéphane BONNET

La secrétaire de séance
Marie LEROY